



Tir à L'arc

Comité Départemental du Val d'Oise

Règlement de la DDJ

1) Validité du règlement :

Ce règlement entre en vigueur pour l'année sportive 2025-2026. Il est valide pour une saison entière et reconduit en l'état, tant qu'il n'est pas modifié.

2) Objectif de la DDJ :

Inciter les Compagnies et Clubs du département à faire participer leurs jeunes aux concours. Donner aux jeunes une expérience de duels par équipe. Créer une dynamique au sein du département sur l'ensemble des compagnies et clubs.

3) Les étapes de DDJ :

La DDJ comporte 4 étapes par an : 2 en concours Salle, 2 en extérieur ((1 TAE National + 1 TAE International). Les archers des équipes peuvent changer à chaque étape.

4) Les épreuves à chaque étape :

- Concours de qualification en distance et blason réglementaire FITA (FFTA pour le fédéral), lié à la catégorie de chacun des tireurs participants.
- Duels en équipe.

5) Le concours de qualification :

- Distance et blason réglementaire FITA (FFTA pour le fédéral), lié à la catégorie de chacun des tireurs participants.

	U13	U15	U18	U21
Salle 18m	Blason de 60	Blason de 60	Blason de 40	Blason de 40
Fédéral	20m /80cm	30m /80cm	50m /122cm	50m /122cm
FITA	30m /80cm	40m /80cm	60m / 122cm	70m /122cm

- Le nombre de tireurs par Compagnie ou Club n'est pas limité.
- Les tireurs sont obligatoirement avec une licence FFTA de l'année en cours (débutants autorisés).
- Les scores de qualification retenus seront les 3 meilleurs scores du Club ou de la Compagnie avec au moins un score U13 ou U15 **ET** un score U18 ou U21.
- Dans l'éventualité où un club ou une compagnie ne peut pas présenter de U13 ou U15, une pénalité de 50 points sera appliquée à la somme des 3 meilleurs scores de qualification aussi bien en salle qu'en extérieur. *Exemple : Archer 1 (550 points) + archer 2 (500 points) + archer 3 (450 points) = score équipe (1500 points). Score équipe (1500 points) - 50 points = score classement (1450 points)*
- Les classements temporaires des équipes seront affichés à la pause pendant la phase de qualification

- g. Points attribués en fonction du Score de classement lors des duels :

Score de classement à l'issue des qualifications	
Equipe arrivée 1 ^{ère} : 100	Equipe arrivée 6 ^{ème} : 50
Equipe arrivée 2 ^{ème} : 90	Equipe arrivée 7 ^{ème} : 40
Equipe arrivée 3 ^{ème} : 80	Equipe arrivée 8 ^{ème} : 30
Equipe arrivée 4 ^{ème} : 70	Equipe arrivée 9 ^{ème} : 20
Equipe arrivée 5 ^{ème} : 60	Equipe arrivée 10 ^{ème} : 10

6) Les duels :

- Chaque Compagnie ou Club ne peut présenter qu'une seule équipe pour les duels
- Les membres de l'équipe peuvent être différents à chaque volée du duel.
- Pour chaque duel, l'équipe est composée de 3 membres minimum ayant participé à la phase de qualification.
- Les tirs se feront
 - en salle sur des blasons de 60 cm à 18 mètres
 - en extérieur sur des blasons de 80 cm à 30 mètres
- Points attribués en fonction du classement de l'équipe lors des duels :

Points obtenus à l'issue des Duels	
Equipe arrivée 1 ^{ère} : 100	Equipe arrivée 6 ^{ème} : 50
Equipe arrivée 2 ^{ème} : 90	Equipe arrivée 7 ^{ème} : 40
Equipe arrivée 3 ^{ème} : 80	Equipe arrivée 8 ^{ème} : 30
Equipe arrivée 4 ^{ème} : 70	Equipe arrivée 9 ^{ème} : 20
Equipe arrivée 5 ^{ème} : 60	Equipe arrivée 10 ^{ème} : 10

- Répartition des équipes en fonction de leur classement de qualification dans un format montant/descendant

7) Classement d'étape

Le classement de chacune des étapes se fait par le cumul des points obtenus au cours des 2 épreuves de l'étape.

8) Classement final annuel :

Le classement final annuel se fait par le cumul des points obtenus à chacune des étapes.

9) Récompense :

A l'issue de la dernière étape, les jeunes recevront une récompense de la part du département.

Les 3 compagnies ou clubs classés en tête du classement sportif final recevront chacune un bon d'achat de 200, 150 et 100 Euros, respectivement pour le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Le podium final de la DDJ sera célébré pendant la soirée de récompense du département

10) Inscriptions aux concours :

Le département prend en charge l'inscription aux concours DDJ de **4 archers jeunes au départ DDJ** de chaque Club ou Compagnie inscrite. Les jeunes supplémentaires seront pris en charge par leur club/compagnie.

11) Inscriptions :

Le montant de l'inscription est de 150 Euros par Compagnie ou club pour l'année sportive. Ce montant est réglable par virement sur le compte du Comité départemental.

Les inscriptions sont à envoyer à jeunes@arccd95.fr (courriel libre, pas de formulaire spécifique).